

## **EVOLUTION DU DISPOSITIF « RISQUE » des activités vélos éducatifs UFOLEP**

Le vélo éducatif constitue un axe de développement et d'animation important du projet MULTISPORTS UFOLEP.

### **Définition du cadre de mise en œuvre du vélo éducatif**

**Les codes activités 26016 « Ecole de vélo », 29200 « Ecole multisport R2 » sont ouverts à l'apprentissage du vélo, au vélo éducatif, et aux écoles de vélos KIDBIKE.**

**Ils permettent de développer le vélo éducatif et utilitaire selon le cadre du code risque R2.**

#### Ils s'adressent exclusivement

- aux enfants inscrits dans une école de vélo UFOLEP KIDBIKE
- aux enfants inscrits dans une école multisports UFOLEP qui peuvent suivre un cycle d'initiation au vélo éducatif (ou au savoir rouler) en direct ou en partenariat avec une association VTT ou cyclo UFOLEP locale.
- Aux enfants inscrits dans une école multisports nature UFOLEP
- Aux enfants participants au « savoir rouler à vélo » (dispositif porté par le Ministère des Sports) dans le cadre d'une action encadrée par un éducateur référencée sur le site officiel du « savoir rouler à vélo »
- aux adultes participant à un des trois programmes éducatifs UFOLEP de remise en selle ou d'actions sociétales autour des mobilités actives, programmes intitulés « ensemble à vélo »

Pour bénéficier de ce dispositif, le licencié (et par conséquent l'association de rattachement) devra :

- Déclarer le code 26016 ou 29200 en complément de tout autre code activité R2
- S'inscrire dans un des cadres précités
- Son activité devra être impérativement proposée dans le cadre d'un planning ou d'un calendrier de l'association support.
- Son activité devra être encadrée par une ou plusieurs personnes désignées par le Président de l'association concernée.

**Ce code activité ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclo sportive.**

La participation du licencié « vélo éducatif » (code activité 26016, 29 200) à toute randonnée cycliste (manifestation sans classement) est possible mais soumise aux conditions citées préalablement :

Inscription au calendrier de l'association support de l'école de vélo

Et sous la responsabilité d'un encadrement sur la randonnée.

Dans le cadre des plateaux éducatifs « KIDBIKE » (regroupement des écoles de vélos UFOLEP, manifestation sans classement), aucune Assurance Cyclisme Temporaire ne sera nécessaire si l'ensemble des participants bénéficie de la licence 26016 avec couverture d'assurance APAC.